

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement
et des Parcs

Québec 

Québec, le 10 décembre 2009

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Ville de Québec
2, rue des Jardins
Québec (Québec) G1R 4S9

N/Réf. : 7530-03-00001-11

N/Doc. : 400667020

Objet : Ségrégation des cendres volantes
Incinérateur de la Ville de Québec

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 16 février 2009, reçue le 20 février 2009 et complétée le 27 novembre 2009, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Installation d'un réseau de convoyeurs pour la ségrégation des cendres volantes et extension du réseau existant à la première trémie sous la chaudière des quatre fours. Les cendres seront emmagasinées dans le silo SC-03, celui-ci sera muni d'un dépoussiéreur de modèle 64W8 du fabricant Airex industries.

Les travaux auront lieu à l'incinérateur de la Ville de Québec situé au 1210, boulevard Montmorency, sur le lot 1 568 278, cadastre du Québec, ville de Québec, Communauté métropolitaine de Québec.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 2 -

N/Réf. : 7530-03-00001-11
N/Doc. : 400667020

Le 10 décembre 2009

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre acheminée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, signée le 16 février 2009 par M. Yves Fréchet, ingénieur au Service des travaux publics de la Ville de Québec, une page en plus des dix annexes;
- Lettre acheminée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, signée le 8 septembre 2009 par M. Yves Fréchet, ingénieur au Service des travaux publics de la Ville de Québec, deux pages en plus de l'annexe;
- Courriel acheminé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le 27 octobre 2009 à 9 h 42 par M. Yves Fréchet, ingénieur au Service des travaux publics de la Ville de Québec, en plus des deux fichiers joints;
- Lettre acheminée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, signée le 27 octobre 2009 par M. Yves Fréchet, ingénieur au Service des travaux publics de la Ville de Québec, deux pages en plus des annexes;
- Courriel acheminé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le 24 novembre 2009 à 16 h 52 par M. Yves Fréchet, ingénieur au Service des travaux publics de la Ville de Québec, en plus du fichier joint.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



IO/CD/nr

Isabelle Olivier, ing.
Directrice régionale de l'analyse et de
l'expertise de la Capitale-Nationale
et de la Chaudière-Appalaches

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement
et des Parcs

Québec 

BORDEREAU DE TRANSMISSION

Date	Heure	Nombre de pages transmises (incluant celle-ci)
2009-12-		

1- Identification du destinataire

Nom Fréchet	Prénom Yves	Téléphone au bureau poste
Adresse		Télécopieur 418 641-6340

2- Identification de l'expéditeur ou de l'expéditrice

Nom Deschênes	Prénom Catherine	Téléphone au bureau 418 644-8844 poste 275
Adresse		Télécopieur

3- Commentaires

N/Réf. : 7530-03-00001--11

4- Avis relatif à cette télécopie

Si vous n'avez pas reçu toutes les pages, communiquez avec :

Nom Renaud	Prénom Nicole	Téléphone au bureau 418 644-8844 poste 237
----------------------	-------------------------	--

Le présent message télécopié peut renfermer des renseignements protégés et confidentiels à l'intention du destinataire. Si vous prenez connaissance de ce document sans en être le destinataire ou le mandataire, vous êtes avisé que tout usage (diffusion, distribution, reproduction ou autre) de cette communication est interdit. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez en aviser immédiatement une des personnes ci-dessus par téléphone et détruire cette télécopie. Votre collaboration à cet égard sera vivement appréciée.